

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/06/2020

Dossier complet le :

11/06/2020

N° d'enregistrement :

2020-009816

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un magasin Leroy Merlin sur la commune de Saint-Georges-des-Coteaux(17)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Thomas BOURET-NOUHIN, représenté par Marine DESOUTTER

RCS / SIRET

4 2 1 2 2 7 2 2 4 0 0 0 1 9

Forme juridique

SA

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39	Opération d'aménagement créant une SDP de 9 270 m <sup>2</sup> , sur un terrain d'une superficie de 43 501 m <sup>2</sup> en zone UXO.
N°41	Création de 267 places de parking (dont 185 en Evergreen) RDC

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur la commune de Saint-Georges-des-Coteaux (17) et s'inscrit au coeur de la ZAC Centre Atlantique sur une surface de 4.3ha environ. Il consiste en la création d'un magasin et des aménagements associés (cours de service et logistiques, voiries, parking et aménagements paysagers). D'une surface plancher de 9 270 m<sup>2</sup>, le projet d'organise en 3 niveaux : R-1 : local pompe et cuves enterrées / RDC : surface de vente intérieure, service, local bois découpe, showroom, réserves, service retrait marchandise, différents locaux techniques, cours et stockage de matériaux, aire de stationnement / R+1 : bureaux et terrasses végétalisées.

En matière de stationnement, il est prévu la création de 267 places de parkings au RDC dont 50 places laissées au personnel de l'enseigne Leroy Merlin, 10 places service retrait marchandise, 6 places véhicules électriques, 5 places PMR, 3 places familles, et 6 places location.

Sur la façade Sud-Ouest, un parvis d'accueil piéton paysager marquera l'entrée du magasin. Ce parvis sera en connexion avec les liaisons en mode doux à l'Est et Sud du projet, le reliant à l'arrêt de bus situé au Sud du projet.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet Leroy Merlin se compose d'un bâtiment principal, le magasin dédié à la vente intérieure, auquel se greffent des réserves, une cour de vente de matériaux et des zones logistiques (cours de service, de déchargement et de stockage) ainsi que des bureaux et services.

Inscrit dans le cadre d'une réflexion urbaine et paysagère, il est proposé la création d'une enseigne commerciale pour environ 9270 m<sup>2</sup> de SDP, en proposant une architecture sobre et contemporaine, la mise en oeuvre de solutions végétales, l'intégration des zones logistiques, valorisant ainsi le site. Par ailleurs, pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement du territoire, le projet sera conçu en respectant les normes environnementales actuelles et en prévision des futures. Il sera respectueux de son environnement, de sa construction à son exploitation. Le niveau d'exigence de ce projet portera notamment sur plusieurs thèmes :

- Une gestion économe de l'énergie, une sobriété et une efficacité énergétique;
- La construction du magasin suivra une démarche BREEAM niveau very good;
- Respect d'une charte chantier vert à faible impact environnementale;
- Optimisation du choix des matériaux en fonction des critères environnementaux;
- Espaces permettant d'optimiser les conditions d'accueil des clients;
- Une prise en charge des déchets générés par l'activité du magasin.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en une phase et comprendra la réalisation des aménagements suivants :

- création d'un bâtiment commercial pour environ 9 270 m<sup>2</sup> de SDP
- création d'un parking de 267 places
- création des aménagements paysagers

Les installations de chantier seront localisées dans le périmètre de l'opération.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La ZAC « Centre Atlantique », d'une superficie de 56.7 ha, a été aménagée dans le but d'accueillir des activités de commerce, industrielle, artisanale ainsi que des structures mixtes de commerce/production. Cette ZAC a été constituée dans le prolongement de la ZAC des Coteaux. C'est au sein de cet aménagement que le magasin Leroy Merlin a vocation à occuper une superficie de 4.3ha environ.

Le magasin sera ouvert environ 303 jours par an : du lundi au samedi de 9h à 20h.

L'accès client se fera depuis les accès suivants :

- pour les modes doux via le parvis qui sera créé sur la façade Sud Ouest. Un cheminement piéton existant depuis la voie B permettra de connecter l'entrée du magasin au boulevard Centre Atlantique (voie A) et son arrêt de bus situé au Sud du magasin.
- pour les véhicules légers : l'entrée et la sortie du parking se fera via la voie B située au Sud du projet faisant le lien avec le Boulevard Centre Atlantique
- pour les poids lourds : l'entrée se fera via la voie B située au Sud du projet et pour la sortie directement sur la voie A.

Selon une étude menée par le bureau d'étude Egis, le trafic généré par le magasin serait de l'ordre de +270 véhicules/heure en entrée et sortie à l'heure de pointe du vendredi soir et à +390 véhicules/heure à l'heure de pointe du samedi matin.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial)

Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière de l'opération	43 501 m <sup>2</sup>
Surface totale de plancher créée	9 270 SDP
Hauteur maxi	12 m
Nombre de places de parking	267

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Boulevard Centre Atlantique  
17810 Saint-Georges-des-Coteaux  
(Saintes)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 40' 37" 0 Lat. 45° 45' 23" 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de Z.N.I.E.F.F. Les plus proches se situant à environ 4km, à vol d'oiseau, à l'Est. Il s'agit d'une ZNIEFF de type I "La Pree prairie de Courbiac" et d'une ZNIEFF de type II "La vallée de la Charente moyenne et Seugne".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La principale source de bruit dont pourrait être impacté le site d'étude est le bruit routier avec les nombreuses infrastructures routières situées à proximité dont l'A10. L'A10 est défini comme une infrastructure de transport à forte densité de trafic routier (classée à grande circulation au titre de l'article L571-10 du Code de l'Environnement). Une partie du site prend place dans le secteur affecté par la bande des 300mètres de l'A10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de caractérisation de zone humide réalisée dans le cadre de la ZAC n'a pas fait état de zone humide dans l'emprise de l'opération LM.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de St Georges des Coteaux n'est pas soumise à un PPRN. Zone de sismicité est au niveau 2 (faible) Le site n'est pas en zone inondable. Le risque de remontées de nappe est faible voir très faible.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A la demande de Leroy Merlin et afin de localiser les potentiels polluants dans le sol, 11 sondages à la pelle mécanique ont été réalisés sur une profondeur de 2 mètres. Aucune zone de pollution n'a été identifiée au droit des sols investigués
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé sur l'aquifère libre de Saintonge / Santonien des bassins de la Charente et de la Seugne (code 116a0 – SIGES Poitou-Charentes). Il présente une relation étroite avec le fleuve Charente au regard de son alimentation. D'après l'étude de sol réalisés en décembre 2018 au droit du terrain Leroy Meriin, la nappe souterraine se trouverait à plus de 10 mètres de profondeur.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le périmètre de protection du captage de Coulonge. Un avis a été rendu par un hydrogéologue à l'encontre du projet de ZAC Centre Atlantique en juillet 2013. Cet avis reconnaît l'absence d'incidence prévisible du projet de ZAC Centre Atlantique sur le captage d'eau potable de "Coulonge" situé à Saint Savinien.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune de Saint Georges des Coteaux
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection n'est présent sur le site du projet. Dans un rayon de 5km, on trouve néanmoins deux sites NATURA 2000 (la vallée de la Charente moyenne et Seugne et la moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la commune de Saint Georges des Coteaux.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau directement dans la nappe. Il sera raccordé au réseau public de distribution d'eau potable. L'arrosage des espaces verts sera assurée pour partie par les eaux pluviales.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade du projet, les ressources nécessaires en matériaux ne sont pas connues. Toutefois les constructions comme les aménagements futurs respecteront globalement les niveaux de terrains actuels et s'inscriront dans le relief existant. Une stratégie de gestion globale des déblais remblais sur l'ensemble du site sera instaurée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade du projet, les ressources nécessaires en matériaux ne sont pas connues. Toutefois les constructions comme les aménagements futurs respecteront globalement les niveaux de terrains actuels et s'inscriront dans le relief existant. Une stratégie de gestion globale des déblais remblais sur l'ensemble du site sera instaurée.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Constitué d'un terrain agricole, le site prend place dans une ZAC en voie d'expansion, limitrophe d'infrastructures routières qui représentent une barrière physique pour de nombreuses espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection n'est présent sur le site du projet. Dans un rayon de 5km, on trouve néanmoins deux site NATURA 2000 (la vallée de la Charente moyenne et Seugne et la moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran). Le seul lien existant entre le site du projet et les sites Natura 2000 proches est un lien hydraulique puisque les eaux pluviales du projet en s'infiltrant dans la nappe sont susceptibles d'alimenter la Charente. En outre, soulignons que le principe de gestion des eaux pluviales défini pour la ZAC a été validé par un hydrogéologue agréé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé sur une ancienne parcelle agricole classée désormais UXO définit comme sous-secteur spécialisé à vocation économique" au PLU de Saint-Georges-des-Coteaux approuvé par le conseil municipal le 22 octobre 2019.</p> <p>L'environnement proche est encore constitué à ce jour d'espaces agricoles cultivés. Cet espace a vocation à évoluer au fur et à mesure de l'installation des entreprises sur la ZAC Centre Atlantique.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'exposition aux risques liés à une ICPE</p> <p>Le seul risque est celui relatif au transport de matières dangereuses (TMD) par voies routières du fait du passage de camions dans la ZAC pouvant transporter des matières dangereuses.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu lié à un risque naturel n'a été recensé à part les phénomènes météorologique (tempête et grain) pouvant avoir des incidences sur le site d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'accueillera pas d'activités susceptibles de présenter un risque sanitaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet va induire des flux de déplacements supplémentaires dans le secteur. Diverses dispositions sont prises dans le projet pour limiter l'usage de voiture en autosolisme.</p> <p>Le site est desservi en transport en commun avec un arrêt en face du site. Une connexion piétonne et cyclable est présente depuis le futur parvis du projet.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une augmentation du trafic routier (camions de livraison, déplacements des clients et employés) et donc du bruit de manière permanente.</p> <p>L'A10 est répertoriée au classement sonore des infrastructures de transports terrestres.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière temporaire, en phase travaux, le projet pourra engendrer des vibrations liées à la construction du magasin et au fonctionnement des engins de chantier.  En phase fonctionnement, la circulation des camions de livraison dans la zone d'activé est susceptible de créer ce type de nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage qui sera mis en place sera conforme à la législation concernant les niveaux d'éclairage. Par ailleurs pour limiter les impacts, il sera mis en place du matériel performant. (voir notice explicative). Le site est concerné par les émissions lumineuses de l'éclairage public existant dans le secteur et à l'avenir par les entreprises qui s'installeront dans la ZAC Centre Atlantique.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets polluants seront principalement liés à la circulation routière ainsi qu'au chauffage mis en place. Dans le cadre du projet, la construction respectera à minima la réglementation en vigueur (RT 2012).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées liées au fonctionnement du bâtiment. Le projet de gestion des eaux pluviales sera conforme au DLE de la ZAC. Au regard de la perméabilité, les eaux seront infiltrées sur site. Un bassin de rétention enterré, dimensionné pour une pluie de période de retour 30 ans, sera réalisé à cet effet au point bas du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet sera relié au réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par l'opération seront ceux du chantier de réalisation et d'autre part ceux liés à l'activité. Ils feront l'objet de tris et de traitement vers les filières de recyclage appropriées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une ancienne parcelle agricole classée désormais UXO défini comme sous-secteur spécialisé à vocation économique" au PLU de Saint-Georges-des-Coteaux approuvé par le conseil municipal le 22 octobre 2019. L'environnement proche est encore constitué à ce jour d'espaces agricoles cultivés. Cet espace a vocation à évoluer au fur et à mesure de l'installation des entreprises sur la ZAC Centre Atlantique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet, de son insertion au sein d'un projet d'ensemble en voie d'urbanisation, de voies routières structurantes et des transports en commun proches, des enjeux environnementaux modestes et des mesures prises par le projet pour limiter son impact sur l'environnement, nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une étude d'impact. De plus, une étude d'impact ayant déjà été réalisée pour la ZAC récemment, les enjeux mis à en avant par celle-ci ont été pris en compte lors de la réflexion du projet.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice explicative Annexe 3 - cartographie zone natura 2000 Annexe 3 - cartographie ZNIEFF Annexe 3- cartographie trame verte/bleue Annexe 4 - cartographie du réseau de transport en commun Annexe 5- Plan de masse du projet (RDC/R+1/R-1)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



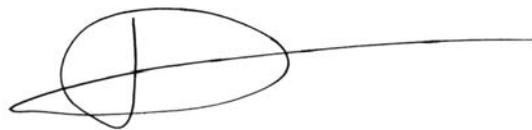
Fait à

Lille

le,

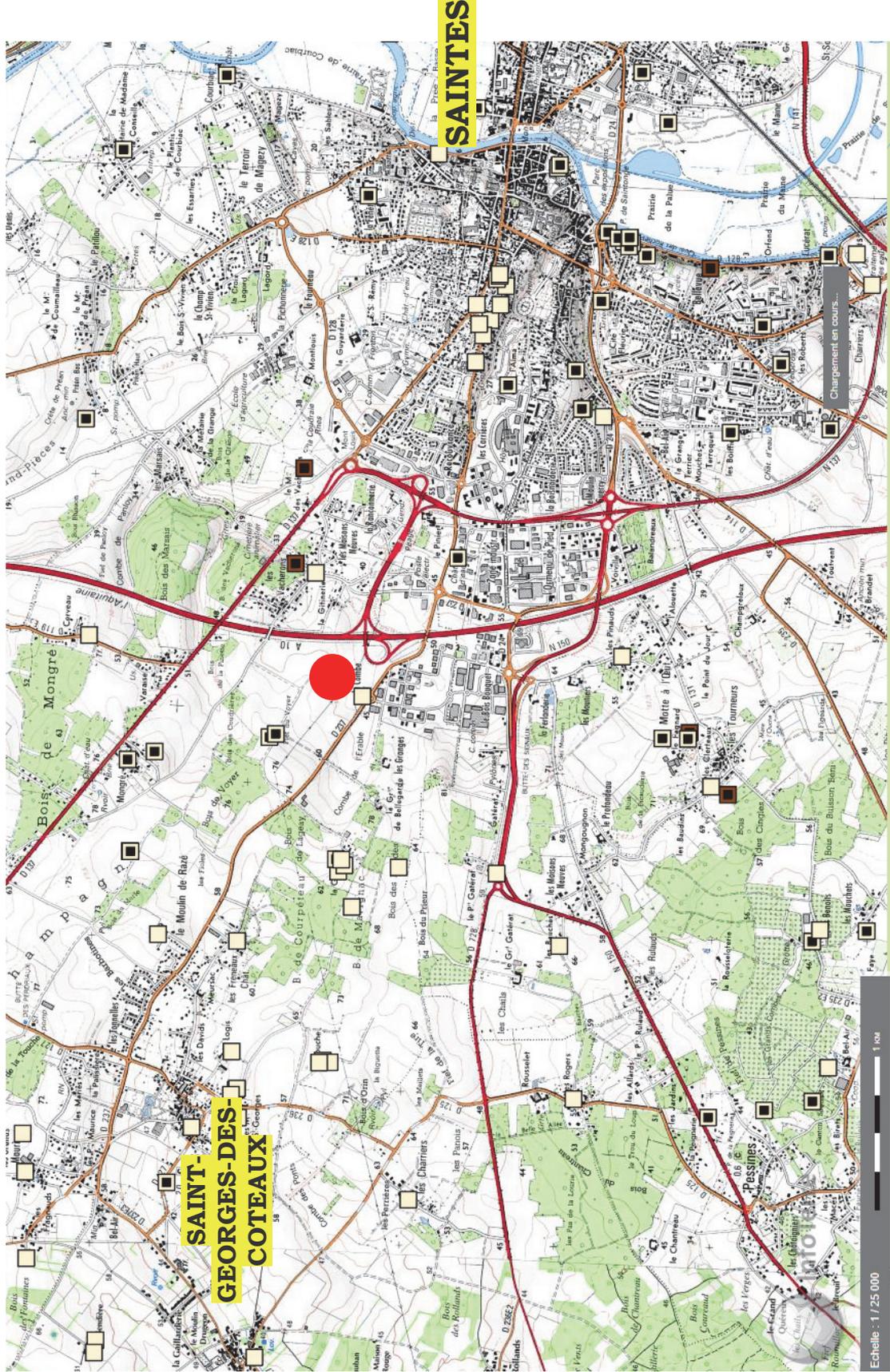
08/06/2020

Signature



# Annexe 1 a : Plan de situation au 1/25 000

Source : infoterre.brgm.fr



Site du projet

# Annexe 1 b : Plan de situation rapproché

Source : [geoportail.gouv.fr/googlemaps.com](http://geoportail.gouv.fr/googlemaps.com)



# Annexe 2: Reportage photographique

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>

## Vue aérienne du site d'étude

Source: Google earth



Site d'étude



Cônes de vues

# Annexe 2: Reportage photographique

Source: Google Earth Sept 2018, Leroy Merlin

